

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 21 AVRIL 2026

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 7 avril 2026 et transmise par voie électronique le 7 avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Julie DUBOURDIEU, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Julien THURET

Excusé(s) : Sonia PETIT, Marine BELLOCQ

Pouvoir(s) : de Sonia PETIT à Joël OFFICIALDÉGUY

Délibération 2026-21 : Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Maire rappelle que la Commune est membre de la Communauté de communes Nord Est Béarn qui est un EPCI à fiscalité propre unique. Dans ce cadre, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est mise en place et la Commune y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à la CLECT de la Communauté de communes Nord Est Béarn.

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de M. Pascal BOURGUINAT
- Délégué suppléant : candidature de M. Joël OFFICIALDEGUY

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

En application de ces dispositions, sont nommés délégué titulaire M. Pascal BOURGUINAT et délégué suppléant M. Joël OFFICIALDEGUY, pour représenter la Commune à la CLECT de la Communauté de Communes Nord Est Béarn.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 27 avril 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

